

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES
ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET AUX INVESTISSEMENTS DURABLES
DE LA GESTION**

Le présent document recouvre certaines informations en matière de durabilité prévues notamment par le Règlement UE 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, communément dénommé règlement « SFDR » (Sustainable Finance Disclosure Regulation), ainsi que celles relatives à l'article 29 sur le loi Energie Climat.

Sommaire

1.	INTEGRATION DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DES INVESTISSEMENTS DURABLES AU SEIN DE LA GESTION	3
1.1	Critères ESG et transition énergétique.....	3
1.2	Intégration du risque en matière de durabilité	4
1.3	Intégration du risque de durabilité dans le processus de rémunération	5
1.4	Principales incidences négatives	5
1.5	Politique d'engagement actionnarial	6
1.6	Codes internationaux des entreprises	7
2.	INFORMATIONS SUR LES PRODUITS	7
2.1	Caractéristiques sociales et environnementales du mandat Investissement Durable .	7
2.2	Caractéristiques sociales et environnementales du fonds LMdG OPPORTUNITES MONDE 50 (EUR).....	12
2.3	Caractéristiques sociales et environnementales du fonds LMdG MULTI-CREDIT (EUR) 16	
2.4	Caractéristiques sociales et environnementales du fonds LMdG FRANCE & INNOVATION (EUR).....	20
2.5	Caractéristiques sociales et environnementales du fonds LMdG TRESORERIE LONGUE.....	24
2.6	Caractéristiques sociales et environnementales du fonds LMdG FLOAT TO FIX 2027 (EUR) 28	
2.7	Caractéristiques sociales et environnementales du fonds LMdG IG FIX 2025 (EUR) 32	
2.8	Caractéristiques sociales et environnementales du fonds IVESTA RENDEMENT 2027 (EUR).....	36
2.9	Caractéristiques sociales et environnementales du fonds LMdG IG FIX 2028 (EUR) 41	

2.7 Caractéristiques sociales et environnementales du fonds LMdG IG FIX 2025 (EUR).....	32
2.8. Caractéristiques sociales et environnementales du fonds IVESTA RENDEMENT 2027 (EUR)	36
2.7 Caractéristiques sociales et environnementales du fonds LMdG IG FIX 2025 (EUR).....	32

1. INTEGRATION DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DES INVESTISSEMENTS DURABLES AU SEIN DE LA GESTION

Le Règlement européen (UE 2019/2088), sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, définit des règles harmonisées pour les acteurs européens des marchés financiers visant à informer les investisseurs finaux en matière de :

- transparence de l'intégration du risque attaché à la durabilité,
- intégration de ce risque dans la politique de rémunération,
- prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité,
- éventuels objectifs d'investissement durable ou promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus d'investissement.

Le risque en matière de durabilité recouvre un événement ou une situation dans le domaine Environnemental y compris les risques associés au changement climatique et relatifs à la biodiversité, Social ou dans celui de la Gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement effectué.

La présente information vise ainsi à préciser comment UBS LA MAISON de Gestion intègre la durabilité dans son offre de gestion, son processus d'investissement, y compris par le biais des incidences négatives selon les produits proposés à la clientèle.

1.1 Critères ESG et transition énergétique

UBS LA MAISON de Gestion, en application de l'article 29 de la loi Energie Climat pour la croissance verte, ambitionne de mettre en place un plan pluriannuel d'intégration des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux sociaux, et de qualité de gouvernance (« ESG ») dans les décisions d'investissement des organismes de placements collectifs (« OPC ») et des mandats qu'elle gère et d'adapter sa politique de gestion des risques.

Dans ce cadre, la UBS LA MAISON de Gestion (la « Société de gestion ») s'est dotée dès 2020 d'un Comité d'investissement Investissement Durable dédié à l'analyse des données extra-financières des entreprises cotées afin de structurer ses choix d'investissement. Une procédure interne a été écrite et déployée. Elle détaille le fonctionnement de ce Comité ainsi que la méthodologie d'analyse ESG appliquée et les moyens mis en œuvre. La Société de gestion s'appuie sur les données extra-financières disponibles au niveau du Groupe UBS ainsi que sur celles de prestataires de données externes.

Ce Comité a notamment pour objet de permettre à tous les gérants d'être conscients des insuffisances éventuellement identifiées sur certains émetteurs et de guider les choix d'investissement des gérants en charge des offres de gestion qui s'afficheraient "ISR", "ESG" ou "durables".

UBS LA MAISON de Gestion a lancé une offre de mandat discrétionnaire, nommée « Investissement Durable » permettant aux mandants de sélectionner les objectifs extra-financiers qu'ils privilégient et d'exclure de l'univers d'investissement des secteurs qu'ils ne souhaitent pas financer.

À ce jour, la prise en compte systématique et documentée des éléments extra-financiers n'est effective que pour ce mandat de gestion « Investissement Durable », mais UBS LA MAISON de Gestion prévoit de déployer cette démarche dans tout ou partie des OPC qu'elle gère et/ou de nouveaux OPC à créer.

Les gérants des autres mandats et des fonds, dans leurs décisions d'investissement, fondent leurs analyses sur des critères financiers et peuvent également prendre en compte des analyses extra-financières sans toutefois quantifier directement l'impact négatif des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité compte tenu de la nature de ces investissements, de leur taille et des objectifs distincts de la durabilité.

Enfin, la société de gestion s'efforce d'adapter ses propres comportements notamment en termes de consommation d'énergie et ses collaborateurs seront incités à adopter les meilleures pratiques. À titre d'illustration ses bureaux se situent au sein d'un immeuble rénové selon les normes HQE (Haute Qualité Environnementale).

1.2 Intégration du risque en matière de durabilité

Informations sur le risque en matière de durabilité

+ Quels sont les risques en matière de durabilité?

Le risque en matière de durabilité s'entend d'évènements ou situations dans le domaine Environnemental, Social ou de la Gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

+ Comment UBS LA MAISON de Gestion intègre-t-elle les risques en matière de durabilité ?

UBS LA MAISON de Gestion estime que les risques en matière de durabilité pourraient avoir une influence sur la performance des investissements. Afin d'optimiser la performance à long terme des investissements de ses clients, UBS LA MAISON de Gestion s'attache à intégrer continuellement les risques en matière de durabilité, lorsque l'objectif de gestion prévoit un tel objectif, dans ses processus de décision, en particulier dans le cadre du mandat de gestion ID ou dans le cadre de fonds dont l'objectif le spécifie. L'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus d'investissement se déroule conformément aux politiques d'investissement, aux constructions de portefeuilles, à la sélection de produits.

+ Informations supplémentaires sur la manière dont UBS LA MAISON de Gestion intègre les risques en matière de durabilité dans le processus de décision relatif aux investissements

Lors de l'évaluation des titres d'émetteurs uniques (actions et obligations) ou de fonds d'investissement, les risques en matière de durabilité sont pris en considération parmi d'autres risques financiers pour l'étude financière des émetteurs ainsi que lors des diligences requises des fonds.

L'évaluation des risques en matière de durabilité et leur importance sont l'un des nombreux critères utilisés pour déterminer dans quelle mesure tels instruments devraient être

sélectionnés dans le cadre de la gestion de mandats de gestion et de fonds. Les risques en matière de durabilité sont mentionnés dans le document «Principles and methodology of research in Global Wealth Management CIO Investment Office» (disponible à l'adresse ubs.com/cio). Une équipe dédiée à l'ESG a été mise en place afin de faciliter l'intégration des risques de durabilité.

Lors de l'étude de placements et de diligences requises, UBS LA MAISON de Gestion vise à identifier les risques financiers - y compris les risques en matière de durabilité inhérents aux objectifs prédéfinis - afin de gérer de manière globale les risques du portefeuille.

1.3 Intégration du risque de durabilité dans le processus de rémunération

L'approche d'UBS en matière de rémunération, à l'échelle mondiale, s'appuie sur les Principes de Rémunération (Total Reward Principles) qui établissent un cadre axé sur la conduite et les saines pratiques des employés, incluant les preneurs de risques. Les employés sont évalués et rémunérés pour leurs réalisations par rapport à une gamme d'objectifs financiers et non financiers, y compris la gestion des risques. La Politique de rémunération applicable localement a été adaptée afin de prendre en considération ce risque à compter de la date d'entrée en vigueur du Règlement européen précité sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Lorsque des risques liés à la durabilité font partie des objectifs de performance d'un employé, ceux-ci seront pris en compte dans l'évaluation qualitative de la performance, qui, à son tour, est l'un des facteurs qui détermine la rémunération totale d'un employé.

1.4 Principales incidences négatives

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

A compter du 1^{er} janvier 2024, UBS LA MAISON de Gestion prend en considération les incidences négatives (PAI – Principal Adverse Impacts) des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, au niveau de son entité juridique, au sens de l'article 4 du Règlement UE 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

UBS LA MAISON de Gestion appréhende la nécessité de transparence quant aux PAI vis-à-vis des clients, des investisseurs et du marché. Avant le 1^{er} janvier 2024 UBS LA MAISON de Gestion ne prenait pas en compte les PAI compte tenu de son modèle organisationnel, en l'absence d'accès aux données nécessaires pour effectuer une telle déclaration sur la prise en compte des PAI. A ce titre, UBS LA MAISON de Gestion n'aurait pas été en mesure de procéder à une évaluation suffisamment rigoureuse de l'impact de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité au niveau des services de gestion.

UBS LA MAISON de Gestion s'engage à améliorer continuellement ses capacités internes. A la suite d'un nouveau modèle organisationnel ayant eu lieu le 3 juillet 2023, la méthodologie et les outils internes qui permettront de prendre en compte les PAI au niveau de l'entité sont en cours d'élaboration.

Par conséquent, l'information sur les PAI dans le format des exigences énoncées à l'article 4 du Règlement UE 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers sera publiée au plus tard le 30 juin 2025.

1.5 Politique d'engagement actionnarial

La politique d'engagement actionnarial d'UBS LA MAISON de Gestion décrit la manière dont la Société de gestion intègre son rôle d'actionnaire dans la stratégie d'investissement. Cette politique souligne la place très importante qu'occupe l'engagement en qualité d'actionnaire dans la stratégie de gestion de fonds tant vis-à-vis des émetteurs que des clients. Elle fait partie du processus d'investissement à travers les stratégies passives et actives.

UBS LA MAISON de Gestion considère que les bonnes pratiques de gestion et de gouvernement d'entreprise représentent une partie importante du devoir de loyauté et constituent des moteurs importants pour gérer les incidences au sein de stratégies de placement souhaitées durables. Elle affirme sa volonté d'intégrer ces paramètres dans ses processus d'investissement et de suivi.

Cette politique fournit un aperçu de l'engagement actionnarial d'UBS LA MAISON de Gestion qui se décline au travers des axes suivants :

- le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise des investissements ;
- la connaissance des sociétés détenues en portefeuille ;
- l'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions ;
- la coopération avec les autres actionnaires ;
- la communication avec les parties prenantes pertinentes ;
- la prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels.

Notre politique d'engagement actionnarial ne concerne que les investissements en actions et précise la manière dont UBS LA MAISON de Gestion exerce son rôle d'actionnaire dans le cadre de la gestion d'OPCVM et de FIA. UBS LA MAISON de Gestion ne votant pas aux assemblées générales au nom des mandants, son engagement actionnarial, dans le cadre de la gestion privée, sera limité à la sélection des émetteurs et à leur suivi conformément à la stratégie d'investissement mise en œuvre, qui pourra intégrer des objectifs spécifiques relatifs à cet engagement actionnarial.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la dernière version de notre politique d'engagement disponible sur notre site internet : www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires

De plus amples informations, pertinentes pour le Groupe UBS, sont accessibles dans la section 4 (Politique d'engagement) de la ***Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité pour UBS Europe SE.***

1.6 Codes internationaux des entreprises

UBS LA MAISON de Gestion est une filiale du Groupe UBS qui a souscrit au fil du temps, à divers codes en faveur d'un comportement responsable des entreprises, à des normes internationales en matière de diligence requise et à des initiatives de communication d'information afin de répondre aux attentes des acteurs concernés. UBS adhère aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (Task Force on Climate-related Financial Disclosures, TCFD) et aux principes pour une banque responsable.

De plus amples informations, pertinentes pour le Groupe UBS, sont accessibles à la section 5 (Références aux standards internationaux) de la ***Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité pour UBS Europe SE.***

Cette déclaration sera revue et mise à jour en cas d'évolution. Ces informations sont disponibles depuis le 10 mars 2021 et ont été mises à jour le 1^{er} janvier 2024.

2. INFORMATIONS SUR LES PRODUITS

2.1 Caractéristiques sociales et environnementales du mandat Investissement Durable

2.1.1 Résumé

Le mandat Investissement Durable (« ID ») promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas un objectif d'investissement durable. La promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales se fait grâce à une sélection d'instruments parmi les mieux notés (à l'aide notamment d'une méthodologie développée par UBS) sur le développement économique durable et les projets environnementaux.

Le mandat ID propose plusieurs stratégies d'investissement en fonction du profil de risque et de rendement sélectionné. Pour les décisions d'investissement, les caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (« ESG ») constituent des éléments-clés de réflexion dans la sélection des instruments, mais ne sont pas les seuls. Le portefeuille intègre des informations ESG afin de s'assurer que les facteurs de risque et de rendement soient pris en compte (intégration ESG).

UBS LA MAISON de Gestion s'engage sur les proportions suivantes dans le cadre du Mandat ID :

- Alignés sur les caractéristiques Environnementales / Sociales: 10%
- Investissements Durables: 10%
- Alignés sur la taxinomie: 0%

UBS LA MAISON de Gestion s'assure que des processus sont en place pour garantir que les investissements durables ne nuisent pas de manière significative aux objectifs environnementaux ou sociaux de l'investissement durable.

Les limites sont actuellement conditionnées par le fait que l'évaluation de la sélection des instruments dépend de l'examen subjectif réalisé par les gérants. Certaines stratégies d'investissement durable sont nouvellement établies, par conséquent, peu de comparaisons de marché sont encore disponibles.

UBS LA MAISON de Gestion considère que les bonnes pratiques de gestion et de gouvernement d'entreprise représentent une partie importante du devoir de loyauté et constituent des moteurs importants pour gérer les incidences au sein de stratégies de placement souhaitées durables.

2.1.2 Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs d'incidences négatives sont implicitement intégrés par une stratégie d'exclusion, lorsque cela est pertinent.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Les cadres internationaux tels que le «Pacte mondial» des Nations Unies, les «Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme» et les «Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales» établissent des règles de bonnes pratiques en matière environnementale et sociale pour les entreprises dans le monde entier. UBS LA MAISON de Gestion prend en compte ces règles dans son processus de sélection d'investissements sur la base des méthodologies internes du Groupe UBS.

La méthode d'investissement durable permet l'exclusion des activités controversées ainsi que les graves incidents en matière environnementale, sociale et de gouvernance susceptibles d'avoir un impact négatif sur les parties prenantes, l'environnement ou les activités de l'entreprise.

2.1.3. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le Mandat ID vise à promouvoir des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) telles que le changement climatique, l'eau, la pollution et les déchets, les questions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes et la gouvernance. Cela se fait grâce à une sélection d'instruments parmi les mieux notés sur le développement économique durable et les projets environnementaux.

2.1.4. Stratégie d'investissement

Le mandat ID propose plusieurs Stratégies d'investissement en fonction du profil de risque et de rendement sélectionné. Pour les décisions d'investissement, les caractéristiques ESG constituent des éléments-clés de réflexion dans la sélection des instruments, mais ne sont pas les seuls. Le portefeuille intègre des informations ESG - afin de s'assurer que les facteurs de risque et de rendement soient pris en compte (intégration ESG). Cela implique de comprendre comment les gestionnaires de fonds et les entreprises gèrent les risques ESG susceptibles d'entraîner des coûts importants ou comment ils saisissent les opportunités engendrées par les thématiques et tendances liées à la durabilité.

Un premier filtre d'exclusion consiste à bannir les émetteurs qui sont impliqués dans des activités controversées. Notre approche privilégie les entreprises ayant les meilleures pratiques quel que soit le secteur d'activité dans lequel elles évoluent. Cette approche nous permet d'obtenir des portefeuilles diversifiés, représentatifs de l'économie mondiale tout en investissant en priorité dans les entreprises les plus vertueuses sous l'angle des critères ESG.

UBS LA MAISON de Gestion s'appuie principalement sur des données issues de plusieurs agences spécialisées et indépendantes ainsi que sur ses propres recherches et celles du Groupe UBS.

2.1.5. Proportion d'investissements

UBS LA MAISON de Gestion s'engage sur les proportions suivantes pour le mandat ID:

- Alignés sur les caractéristiques Environnementales / Sociales: 10%
- Investissement Durables: 10%
- Alignés sur la taxinomie: 0%

En l'absence de données disponibles, les instruments sous-jacents ne seront pas considérés alignés avec la Taxinomie européenne sauf ceux suivis de façon progressive et continue par le biais d'une méthodologie interne.

2.1.6. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales du mandat ID, les fonds et les titres font l'objet d'un processus habituel de surveillance et sont revus lors de comités périodiques spécifiques.

2.1.7. Méthodes

UBS LA MAISON de Gestion décide de qualifier ou non un investissement de durable après avoir appliqué les contrôles susmentionnés. UBS LA MAISON de Gestion fournit aux clients des informations qualitatives et quantitative afin d'illustrer l'impact de leurs investissements en matière de durabilité.

2.1.8. Sources et traitement des données

UBS LA MAISON de Gestion s'appuie principalement sur des données issues de plusieurs agences spécialisées et indépendantes ainsi que sur ses propres recherches et celles du Groupe UBS.

UBS LA MAISON de Gestion souhaite aider les investisseurs à prendre des décisions d'investissement en connaissance de cause, tout en relevant les défis de la qualité des données et de leur transparence.

2.1.9. Limites aux méthodes et aux données

Les limites bien connues de ce processus sont notamment l'absence des données disponibles, les différences régionales en matière de publication des informations des entreprises, les différences entre secteurs, les différences de méthodes des scores ESG etc.

UBS LA MAISON de Gestion collecte des données provenant de fournisseurs hautement qualifiés et les agrège conformément à une méthode interne. UBS LA MAISON de Gestion s'appuie sur les processus et méthodologies du Groupe, transparents et contrôlable.

2.1.10. Diligence raisonnable

Le mandat ID va exclure, pour chaque classe d'actifs :

- Les entreprises dont l'activité ne respecte pas la politique d'exclusion de UBS LA MAISON de Gestion disponible sur le site internet www.lamaisondegestion.com, comprenant notamment les entreprises impliquées dans de graves violations du Pacte Mondial des Nations Unies, les entreprises impliquées dans des armes controversées, les entreprises liées aux secteurs du tabac, du charbon thermique et des sables bitumineux selon les conditions indiquées dans cette même politique ;
- Les entreprises dont la notation liée aux controverses est de 0, c'est-à-dire ayant une ou plusieurs controverses analysées comme très sévère(s) ;
- Les entreprises les moins bien notées par la méthodologie extra-financière du Groupe UBS.

Les processus de diligence susmentionnés sont suivis et revus lors de comités périodiques spécifiques.

2.1.11. Politiques d'engagement

UBS LA MAISON de Gestion considère que les bonnes pratiques de gestion et de gouvernement d'entreprise représentent une partie importante du devoir de loyauté et constituent des moteurs importants pour gérer les incidences au sein de stratégies de placement durables . Elle affirme sa volonté d'intégrer ces paramètres dans ses processus d'investissement et de suivi.

2.2 Caractéristiques sociales et environnementales du fonds LMdG OPPORTUNITES MONDE 50 (EUR)

2.2.1. Résumé

Le fonds LMdG OPPORTUNITES MONDE 50 (EUR) promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas un objectif d'investissement durable. La promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales se fait grâce à des filtres d'exclusions sectorielles et normatives. De plus, un score ESG global est utilisé pour identifier les entreprises les plus mal notées et les exclure de l'univers d'investissement.

La politique de gestion est discrétionnaire, active et opportuniste tout en cherchant à minimiser le risque global du portefeuille. L'allocation entre les différentes classes d'actifs se base sur une analyse macroéconomique qui prend en compte différentes variables telles que les perspectives de croissance, l'inflation, les politiques monétaires et budgétaires des différentes zones géographiques.

UBS LA MAISON de Gestion s'engage sur les proportions suivante pour le fonds LMdG OPPORTUNITES MONDE 50 (EUR)

- Investissement Durables: 0%
- Alignés sur la taxinomie: 0%

UBS LA MAISON de Gestion s'assure que des processus sont en place pour garantir que les investissements durables ne nuisent pas de manière significative aux objectifs environnementaux ou sociaux de l'investissement durable.

Les limites sont actuellement conditionnées par le fait que l'évaluation de la sélection des instruments dépend de l'examen subjectif réalisé par les gérants. Certaines stratégies d'investissement durable sont nouvellement établies, par conséquent, peu de comparaisons de marché sont encore disponibles.

UBS LA MAISON de Gestion considère que les bonnes pratiques de gestion et de gouvernement d'entreprise représentent une partie importante du devoir de loyauté et constituent des moteurs importants pour gérer les incidences au sein de stratégies de placement durables.

2.2.2. Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Non applicable

2.2.3. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Des filtres d'exclusions sectorielles et normatives sont appliqués au processus de construction du portefeuille afin de restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs fortement exposés à certaines activités jugées préjudiciables à l'environnement ou à la société dans son ensemble comme : les armes controversées, l'extraction de charbon thermique et sables bitumineux, la production de tabac. Le détail de la politique d'exclusion de la Société de Gestion est disponible sur le site internet : www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires.

De plus, un score ESG global est utilisé pour identifier les entreprises les plus mal notées et les exclure de l'univers d'investissement. Ce score ESG étant composé du score E et S, les bonnes pratiques environnementales et sociales des entreprises sont promues.

2.2.4. Stratégie d'investissement

La politique de gestion est discrétionnaire, active et opportuniste tout en cherchant à minimiser le risque global du portefeuille. L'allocation entre les différentes classes d'actifs se base sur une analyse macroéconomique qui prend en compte différentes variables telles que les perspectives de croissance, l'inflation, les politiques monétaires et budgétaires des différentes zones géographiques. La construction du portefeuille repose sur une analyse financière afin d'estimer la qualité intrinsèque en se basant sur différents éléments, tels que la qualité managériale, les perspectives de croissance, le rendement, le risque crédit, la liquidité et la valeur relative pour identifier les instruments avec le couple rendement-risque le plus attractif selon les anticipations de l'équipe de gestion.

2.2.5. Proportion d'investissements

UBS LA MAISON de Gestion s'engage sur les proportions suivante pour le fonds LMdG OPPORTUNITES MONDE 50 (EUR)

- Investissement Durables: 0%
- Alignés sur la taxinomie: 0%

En l'absence de données disponibles, les instruments sous-jacents ne seront pas considérés alignés avec la Taxinomie européenne sauf ceux suivis de façon progressive et continue par le biais d'une méthodologie interne.

2.2.6. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales du fonds LMDG OPPORTUNITES MONDE 50 (EUR) l'univers fait l'objet d'un processus habituel de surveillance et sont revus lors de comités périodiques spécifiques.

2.2.7. Méthodes

Le fonds LMdG OPPORTUNITES MONDE 50 (EUR) a promu des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'avait pas un objectif d'investissement durable. La promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales est effectuée grâce des filtres d'exclusions sectorielles et normatives. De plus, un score ESG global a été utilisé pour identifier les entreprises les plus mal notées et les exclure de l'univers d'investissement.

2.2.8. Sources et traitement des données

UBS LA MAISON de Gestion s'appuie principalement sur des données issues de plusieurs agences spécialisées et indépendantes ainsi que sur ses propres recherches et celles du Groupe UBS.

UBS LA MAISON de Gestion souhaite aider les investisseurs à prendre des décisions d'investissement en connaissance de cause, tout en relevant les défis de la qualité des données et de leur transparence.

2.2.9. Limites aux méthodes et aux données

Limite méthodologique : le fonds est dépendant des informations fournies par le fournisseur de données extra-financières. Par ailleurs, la méthodologie poursuivie exclut ou limite l'exposition à certains émetteurs pour des raisons ESG. Par conséquent, il est possible que certaines conditions de marché génèrent des opportunités financières qui pourraient ne pas être exploitées par le fonds. Enfin, l'univers d'investissement étant segmenté par classe d'actifs, il peut potentiellement y avoir des incohérences en matière de sélection d'émetteurs au sein des différentes classes d'actifs.

2.2.10. Diligence raisonnable

Le fonds va exclure, pour chaque classe d'actifs dans lesquelles il investit, 20% de l'univers d'investissement noté sur le plan ESG et basé sur les critères suivants :

- Les entreprises exclues de fait en raison de la politique d'exclusion de la Société de Gestion disponible sur le site internet www.lamaisondegestion.com, comprenant notamment les entreprises impliquées dans de graves violations du Pacte Mondial des Nations Unies, les entreprises impliquées dans des armes controversées, les entreprises liées aux secteurs du tabac, du charbon thermique et des sables bitumineux selon les conditions indiquées dans cette même politique,
- Les entreprises dont la notation liée aux controverses est de 0, c'est-à-dire ayant une ou plusieurs controverses analysées comme très sévère(s).
- Les entreprises les moins bien notées par le fournisseur de données extra-financières. Une note minimum de 2 sera respectée pour tout émetteur.

Les processus de diligence susmentionnés sont suivis et revus lors de comités périodiques spécifiques.

2.2.11. Politiques d'engagement

UBS LA MAISON de Gestion considère que les bonnes pratiques de gestion et de gouvernement d'entreprise représentent une partie importante du devoir de loyauté et constituent des moteurs importants pour gérer les incidences au sein de stratégies de placement durables. Elle affirme sa volonté d'intégrer ces paramètres dans ses processus d'investissement et de suivi.

2.3 Caractéristiques sociales et environnementales du fonds LMdG MULTI-CREDIT (EUR)

2.3.1. Résumé

Le fonds LMdG MULTI-CREDIT (EUR) promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas un objectif d'investissement durable. La promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales se fait grâce à des filtres d'exclusions sectorielles et normatives. De plus, un score ESG global est utilisé pour identifier les entreprises les plus mal notées et les exclure de l'univers d'investissement.

La politique de gestion est discrétionnaire, active et opportuniste. La construction du portefeuille repose sur une analyse de l'environnement macro-économique afin de définir l'allocation entre les différentes classes d'actifs obligataires. La sélection des titres s'effectue à partir d'une approche micro-économique

UBS LA MAISON de Gestion s'engage sur les proportions suivante pour le fonds LMdG MULTI-CREDIT (EUR):

- Investissement Durables: 0%
- Alignés sur la taxinomie: 0%

UBS LA MAISON de Gestion s'assure que des processus sont en place pour garantir que les investissements durables ne nuisent pas de manière significative aux objectifs environnementaux ou sociaux de l'investissement durable.

Les limites sont actuellement conditionnées par le fait que l'évaluation de la sélection des instruments dépend de l'examen subjectif réalisé par les gérants. Certaines stratégies d'investissement durable sont nouvellement établies, par conséquent, peu de comparaisons de marché sont encore disponibles.

UBS LA MAISON de Gestion considère que les bonnes pratiques de gestion et de gouvernement d'entreprise représentent une partie importante du devoir de loyauté et constituent des moteurs importants pour gérer les incidences au sein de stratégies de placement durables.

2.3.2. Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Non applicable

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Non applicable

2.3.3. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Des filtres d'exclusions sectorielles et normatives sont appliqués au processus de construction du portefeuille afin de restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs fortement exposés à certaines activités jugées préjudiciables à l'environnement ou à la société dans son ensemble comme : les armes controversées, l'extraction de charbon thermique et sables bitumineux, la production de tabac. Le détail de la politique d'exclusion de la Société de Gestion est disponible sur le site internet : www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires."

De plus, un score ESG global est utilisé pour identifier les entreprises les plus mal notées et les exclure de l'univers d'investissement. Ce score ESG étant composé du score E et S, les bonnes pratiques environnementales et sociales des entreprises sont promues.

2.3.4. Stratégie d'investissement

La politique de gestion est discrétionnaire, active et opportuniste. La construction du portefeuille repose sur une analyse de l'environnement macro-économique afin de définir l'allocation entre les différentes classes d'actifs obligataires.

La sélection des titres s'effectue à partir d'une approche micro-économique qui intègre (i) les fondamentaux de l'entreprise : financiers, qualité du management, potentiel de développement du secteur et de l'entreprise au sein de son secteur et (ii) les caractéristiques de l'instrument : attractivité relative par rapport à son secteur, une courbe de rendement, rémunération pour le risque crédit, liquidité, etc. Cette sélection au cas par cas et hors indice de référence constitue la stratégie de «bond-picking».

Pour atteindre son objectif le Fonds peut investir dans tout type de dette y compris de la dette de la catégorie spéculative, de la dette subordonnée des entreprises financières et non-financières ainsi que de la dette convertible. Le Fonds ne va pas chercher une exposition directe aux marchés d'actions mais peut néanmoins afficher une exposition au travers des obligations convertibles. Pour gérer cette exposition le gérant peut recourir à des instruments dérivés.

2.3.5. Proportion d'investissements

UBS LA MAISON de Gestion s'engage sur les proportions suivante pour le fonds LMdG MULTI-CREDIT(EUR):

- Investissement Durables: 0%
- Alignés sur la taxinomie: 0%

En l'absence de données disponibles, les instruments sous-jacents ne seront pas considérés alignés avec la Taxinomie européenne sauf ceux suivis de façon progressive et continue par le biais d'une méthodologie interne.

2.3.6. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales du fonds LMdG MULTI-CREDIT (EUR), l'univers fait l'objet d'un processus habituel de surveillance et sont revus lors de comités périodiques spécifiques.

2.3.7. Méthodes

Le fonds LMdG MULTI-CREDIT (EUR) a promu des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas un objectif d'investissement durable. La promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales est effectuée grâce des filtres d'exclusions sectorielles et normatives. De plus, un score ESG global a été utilisé pour identifier les entreprises les plus mal notées et les exclure de l'univers d'investissement.

2.3.8. Sources et traitement des données

UBS LA MAISON de Gestion s'appuie principalement sur des données issues de plusieurs agences spécialisées et indépendantes ainsi que sur ses propres recherches et celles du Groupe UBS.

UBS LA MAISON de Gestion souhaite aider les investisseurs à prendre des décisions d'investissement en connaissance de cause, tout en relevant les défis de la qualité des données et de leur transparence.

2.3.9. Limites aux méthodes et aux données

Le Fonds est dépendant des informations fournies par le fournisseur de données extra-financières. Par ailleurs, la méthodologie poursuivie exclut ou limite l'exposition à certains émetteurs pour des raisons ESG. Par conséquent, il est possible que certaines conditions de marché génèrent des opportunités financières qui pourraient ne pas être exploitées par le Fonds.

2.3.10. Diligence raisonnable

Grâce à une approche en sélectivité conduisant à éliminer au moins 20% de l'univers d'investissement noté sur le plan ESG, le Fonds va exclure pour chacune des classes d'actifs définis précédemment (Univers Investment Grade, univers High Yield de notation BB et univers High Yield de notation strictement inférieur à BB).

- Les entreprises exclues de fait en raison de la politique d'exclusion de la Société de Gestion disponible sur le site internet www.lamaisondegestion.com, comprenant notamment les entreprises impliquées dans de graves violations du Pacte Mondial des Nations Unies, les entreprises impliquées dans des armes controversées, les entreprises liées aux secteurs du tabac, du charbon thermique et des sables bitumineux selon les conditions indiquées dans cette même politique,
- Les entreprises dont la notation liée aux controverses est de 0, c'est-à-dire ayant une ou plusieurs controverses analysées comme très sévère(s).

- Les entreprises les moins bien notées par le fournisseur de données extra-financières. Une note minimum de 2 sera respectée pour tout émetteur.

Les processus de diligence susmentionnés sont suivis et revus lors de comités périodiques spécifiques.

2.3.11. Politiques d'engagement

UBS LA MAISON de Gestion considère que les bonnes pratiques de gestion et de gouvernement d'entreprise représentent une partie importante du devoir de loyauté et constituent des moteurs importants pour gérer les incidences au sein de stratégies de placement durables. Elle affirme sa volonté d'intégrer ces paramètres dans ses processus d'investissement et de suivi.

2.4 Caractéristiques sociales et environnementales du fonds LMdG FRANCE & INNOVATION (EUR)

2.3.12. Résumé

Le fonds LMdG FRANCE & INNOVATION (EUR) promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas un objectif d'investissement durable. La promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales se fait grâce à des filtres d'exclusions sectorielles et normatives. De plus, un score ESG global est utilisé pour identifier les entreprises les plus mal notées et les exclure de l'univers d'investissement.

Axée sur des actions de sociétés principalement françaises ainsi que sur le caractère innovant des entreprises (défini ci-dessous), la sélection de valeurs particulières par le gérant s'effectue sans contrainte sectorielle, par approche stratégique de moyen et long terme, en fonction des fondamentaux et tactique de court terme.

UBS LA MAISON de Gestion s'engage sur les proportions suivante pour le fonds LMdG France & Innovation (EUR):

- Investissement Durables: 0%
- Alignés sur la taxinomie: 0%

UBS LA MAISON de Gestion s'assure que des processus sont en place pour garantir que les investissements durables ne nuisent pas de manière significative aux objectifs environnementaux ou sociaux de l'investissement durable.

Les limites sont actuellement conditionnées par le fait que l'évaluation de la sélection des instruments dépend de l'examen subjectif réalisé par les gérants. Certaines stratégies d'investissement durable sont nouvellement établies, par conséquent, peu de comparaisons de marché sont encore disponibles.

UBS LA MAISON de Gestion considère que les bonnes pratiques de gestion et de gouvernement d'entreprise représentent une partie importante du devoir de loyauté et constituent des moteurs importants pour gérer les incidences au sein de stratégies de placement durables.

2.3.13. Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Non applicable

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Non applicable

2.3.14. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Des filtres d'exclusions sectorielles et normatives sont appliqués au processus de construction du portefeuille afin de restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs fortement exposés à certaines activités jugées préjudiciables à l'environnement ou à la société dans son ensemble comme : les armes controversées, l'extraction de charbon thermique et sables bitumineux, la production de tabac. Le détail de la politique d'exclusion de la Société de Gestion est disponible sur le site internet : www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires.

De plus, un score ESG global est utilisé pour identifier les entreprises les plus mal notées et les exclure de l'univers d'investissement. Ce score ESG étant composé du score E et S, les bonnes pratiques environnementales et sociales des entreprises sont promues.

2.3.15. Stratégie d'investissement

Axée sur des actions de sociétés principalement françaises ainsi que sur le caractère innovant des entreprises (défini ci-dessous), la sélection de valeurs particulières par le gérant s'effectue sans contrainte sectorielle, par approche :

- stratégie de moyen et long terme, en fonction des fondamentaux :
 - L'analyse fondamentale constitue le cœur de la stratégie et s'articule autour des axes d'analyse suivants :
 - Analyse approfondie de la proposition de valeur de l'entreprise, de son modèle économique, des marchés auxquels elle s'adresse ainsi que de sa chaîne de valeur
 - Analyse des avantages compétitifs majeurs différenciant l'entreprise dans son environnement concurrentiel
 - Analyse des perspectives de croissance de long terme de l'entreprise et de leurs déterminants
 - Analyse de la stratégie du management, de son expérience, et de la pertinence des mécanismes d'incitation visant à un alignement d'intérêt entre les parties prenantes.
 - Valorisation considérant les différents aspects de l'analyse, qui permet d'identifier une éventuelle sous valorisation, ou sur valorisation, afin d'investir sur les opportunités les plus attractives en diversifiant les risques idiosyncratiques.
- tactique de court terme pour tenter de profiter de variations de cours. Ces opportunités issues des fluctuations quotidiennes des marchés peuvent éventuellement être saisies par le gérant, selon les excès de marché, les publications de résultats et ses propres convictions.

2.3.16. Proportion d'investissements

UBS LA MAISON de Gestion s'engage sur les proportions suivante pour le fonds LMdG FRANCE & INNOVATION (EUR) :

- Investissement Durables: 0%
- Alignés sur la taxinomie: 0%

En l'absence de données disponibles, les instruments sous-jacents ne seront pas considérés alignés avec la Taxinomie européenne sauf ceux suivis de façon progressive et continue par le biais d'une méthodologie interne.

2.3.17. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales du fonds LMdG France & INNOVATION (EUR), l'univers fait l'objet d'un processus habituel de surveillance et sont revus lors de comités périodiques spécifiques.

2.3.18. Méthodes

Le fonds LMdG France & INNOVATION (EUR) promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas un objectif d'investissement durable. La promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales est effectuée grâce à des filtres d'exclusions sectorielles et normatives. De plus, un score ESG global a été utilisé pour identifier les entreprises les plus mal notées et les exclure de l'univers d'investissement.

2.3.19. Sources et traitement des données

UBS LA MAISON de Gestion s'appuie principalement sur des données issues de plusieurs agences spécialisées et indépendantes ainsi que sur ses propres recherches et celles du Groupe UBS.

UBS LA MAISON de Gestion souhaite aider les investisseurs à prendre des décisions d'investissement en connaissance de cause, tout en relevant les défis de la qualité des données et de leur transparence.

2.3.20. Limites aux méthodes et aux données

Le Fonds est dépendant des informations fournies par le fournisseur de données extra-financières. Les méthodologies de notation des deux fournisseurs sont différentes et peuvent conduire à des biais de notation ESG au sein du portefeuille. Par ailleurs, la méthodologie poursuivie exclut ou limite l'exposition à certains émetteurs pour des raisons ESG. Par conséquent, il est possible que certaines conditions de marché génèrent des opportunités financières qui pourraient ne pas être exploitées par le Fonds.

2.3.21. Diligence raisonnable

Grâce à une approche en sélectivité conduisant à éliminer au moins 20% de l'univers d'investissement noté sur le plan ESG, le Fonds va exclure :

- Les entreprises exclues de fait en raison de la politique d'exclusion de la Société de Gestion disponible sur le site internet www.lamaisondegestion.com, comprenant

notamment les entreprises impliquées dans de graves violations du Pacte Mondial des Nations Unies, les entreprises impliquées dans des armes controversées, les entreprises liées aux secteurs du tabac, du charbon thermique et des sables bitumineux selon les conditions indiquées dans cette même politique,

- Les entreprises dont la notation liée aux controverses est de 0 (Une ou plusieurs controverses analysées comme très sévère(s)).
- Les entreprises les moins bien notées par le fournisseur de données extra-financières Ethifinance et le cas échéant, pour les entreprises non notées par Ethifinance, les entreprises les moins bien notées par le fournisseur de données extra-financières MSCI.

Les processus de diligence susmentionnés sont suivis et revus lors de comités périodiques spécifiques.

2.3.22. Politiques d'engagement

UBS LA MAISON de Gestion considère que les bonnes pratiques de gestion et de gouvernement d'entreprise représentent une partie importante du devoir de loyauté et constituent des moteurs importants pour gérer les incidences au sein de stratégies de placement durables. Elle affirme sa volonté d'intégrer ces paramètres dans ses processus d'investissement et de suivi.

2.5 Caractéristiques sociales et environnementales du fonds LMdG TRESORERIE LONGUE

2.5.1. Résumé

Le fonds LMdG TRESORERIE LONGUE promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas un objectif d'investissement durable. La promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales se fait grâce à des filtres d'exclusions sectorielles et normatives. Pour sélectionner les valeurs éligibles au fonds, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse crédit combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives.

UBS LA MAISON de Gestion s'engage sur les proportions suivante pour le fonds LMdG TRESORERIE LONGUE

- Investissement Durables: 0%
- Alignés sur la taxinomie: 0%

UBS LA MAISON de Gestion s'assure que des processus sont en place pour garantir que les investissements durables ne nuisent pas de manière significative aux objectifs environnementaux ou sociaux de l'investissement durable.

Les limites sont actuellement conditionnées par le fait que l'évaluation de la sélection des instruments dépend de l'examen subjectif réalisé par les gérants. Certaines stratégies d'investissement durable sont nouvellement établies, par conséquent, peu de comparaisons de marché sont encore disponibles.

UBS LA MAISON de Gestion considère que les bonnes pratiques de gestion et de gouvernement d'entreprise représentent une partie importante du devoir de loyauté et constituent des moteurs importants pour gérer les incidences au sein de stratégies de placement durables.

2.5.2. Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Non applicable

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Non applicable

2.5.3. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Des filtres d'exclusions sectorielles et normatives sont appliqués au processus de construction du portefeuille afin de restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs fortement exposés à certaines activités jugées préjudiciables à l'environnement ou à la société dans son ensemble comme : les armes controversées, les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies sans mesures correctives crédibles et les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac.

Le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr.

Pour sélectionner les valeurs éligibles au fonds, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse crédit combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Ce score ESG étant composé du score E et S, les bonnes pratiques environnementales et sociales des entreprises sont promues.

2.5.4. Stratégie d'investissement

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives :

La première étape repose sur la constitution d'un univers d'émetteurs éligibles pour le fonds qui ne retient que les émetteurs dont la note ESG s'avère positive (émetteurs notés de A à D sur une échelle de A, meilleure note, à G, moins bonne note) afin d'éviter un risque financier et de réputation.

La deuxième étape consiste à évaluer le risque de crédit des émetteurs éligibles en s'appuyant sur l'équipe des analystes crédit d'Amundi Asset Management, et leurs recommandations au travers des notations internes ainsi que sur la propre analyse de crédit et des marchés de BFT IM. La vue fondamentale se base sur le profil de l'entreprise (positionnement géographique, sectoriel...) et les risques financiers (les prévisions de croissance, de marge, les ratios d'endettement, la génération de flux...).

La troisième étape est la construction du portefeuille basée sur une sélection des notes ESG les plus favorables, respectant une haute qualité de crédit des instruments sélectionnés. Cette vue est associée à une étude de la valorisation de marché en absolu et en relatif par rapport aux comparables sectoriels et aux émetteurs ayant la même note.

2.5.5. Proportion d'investissements

UBS LA MAISON de Gestion s'engage sur les proportions suivante pour le fonds LMdG TRESORERIE LONGUE

- Investissement Durables: 0%
- Alignés sur la taxinomie: 0%

En l'absence de données disponibles, les instruments sous-jacents ne seront pas considérés alignés avec la Taxinomie européenne sauf ceux suivis de façon progressive et continue par le biais d'une méthodologie interne.

2.5.6. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales du fonds LMdG TRESORERIE LONGUE l'univers fait l'objet d'un processus habituel de surveillance et sont revus lors de comités périodiques spécifiques.

2.5.7. Méthodes

Le fonds LMdG TRESORERIE LONGUE promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas un objectif d'investissement durable. La promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales est effectuée grâce des filtres d'exclusions sectorielles et normatives. Pour sélectionner les valeurs éligibles au fonds, l'équipe de gestion s'est appuyée sur une analyse crédit combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

2.5.8. Sources et traitement des données

UBS LA MAISON de Gestion s'appuie principalement sur des données issues de plusieurs agences spécialisées et indépendantes ainsi que sur ses propres recherches et celles du Groupe UBS.

UBS LA MAISON de Gestion souhaite aider les investisseurs à prendre des décisions d'investissement en connaissance de cause, tout en relevant les défis de la qualité des données et de leur transparence.

2.5.9. Limites aux méthodes et aux données

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus et notamment la politique d'exclusion de la société de gestion Amundi sur le charbon et le tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr) ainsi que la politique d'engagement du groupe Crédit Agricole.

2.5.10. Diligence raisonnable

Les critères ESG comportent une combinaison d'approches de type normative, contraignantes :

1. Le fonds applique la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...);
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial*, sans mesures correctives crédibles;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac; (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

* United Nations Global Compact (UN Global Compact) : "Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption.

2. Le fonds applique également les règles d'intégration ESG suivante :

- Exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat ; si la notation devient F ou G, alors qu'il est déjà présent dans le portefeuille, le gérant a l'obligation de vendre le titre concerné dans un délai de 3 mois ;
- Approche dite en « amélioration de note » : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs;
- Avec au minimum 90 % des titres en portefeuille notés ESG.

2.5.11. Politiques d'engagement

UBS LA MAISON de Gestion considère que les bonnes pratiques de gestion et de gouvernement d'entreprise représentent une partie importante du devoir de loyauté et constituent des moteurs importants pour gérer les incidences au sein de stratégies de placement durables. Elle affirme sa volonté d'intégrer ces paramètres dans ses processus d'investissement et de suivi.

2.6 Caractéristiques sociales et environnementales du fonds LMdG FLOAT TO FIX 2027 (EUR)

2.6.1. Résumé

LMdG FLOAT TO FIX 2027 (EUR) est un fonds à maturité dont 90% minimum de l'actif est investi en obligations à taux fixe ou taux variable ayant une maturité effective d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2027. Ce fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas un objectif d'investissement durable. La promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales se fait grâce à des filtres d'exclusions sectorielles et normatives. De plus, un score ESG global est utilisé pour identifier les entreprises les plus mal notées et les exclure de l'univers d'investissement.

UBS LA MAISON de Gestion s'engage sur les proportions suivante pour le fonds LMDG FLOAT TO FIX 2027(EUR)

- Investissement Durables: 0%
- Alignés sur la taxinomie: 0%

UBS LA MAISON de Gestion s'assure que des processus sont en place pour garantir que les investissements durables ne nuisent pas de manière significative aux objectifs environnementaux ou sociaux de l'investissement durable.

Les limites sont actuellement conditionnées par le fait que l'évaluation de la sélection des instruments dépend de l'examen subjectif réalisé par les gérants. Certaines stratégies d'investissement durable sont nouvellement établies, par conséquent, peu de comparaisons de marché sont encore disponibles.

UBS LA MAISON de Gestion considère que les bonnes pratiques de gestion et de gouvernement d'entreprise représentent une partie importante du devoir de loyauté et constituent des moteurs importants pour gérer les incidences au sein de stratégies de placement durables.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Non applicable

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Non applicable

2.6.2. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Des filtres d'exclusions sectorielles et normatives sont appliqués au processus de construction du portefeuille afin de restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs fortement exposés à certaines activités jugées préjudiciables à l'environnement ou à la société dans son ensemble comme : les armes controversées, l'extraction de charbon thermique et sables bitumineux, la production de tabac. Le détail de la politique d'exclusion de la Société de Gestion est disponible sur le site internet : www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires.

De plus, un score ESG global est utilisé pour identifier les entreprises les plus mal notées et les exclure de l'univers d'investissement. Ce score ESG étant composé du score E et S, les bonnes pratiques environnementales et sociales des entreprises sont promues.

2.6.3. Stratégie d'investissement

La SICAV met en œuvre une stratégie de portage. L'actif est investi pour 90% minimum en obligations à taux fixe ou taux variable ayant une maturité effective d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2027 exclusivement libellées en euro.

La maturité effective des titres est évaluée en fonction de la maturité finale et des dates d'exercice de l'option de remboursement anticipé par l'émetteur.

L'univers d'investissement de départ est composé :

Des émetteurs (i) dont la dette est libellée en EUR, (ii) avec des obligations dont la maturité effective est au plus tard le 30 juin 2026, (iii) de notation Investment Grade, (iv) dont la souche initiale est supérieure à 200 millions d'euro (v) en excluant les placements privés, la dette souveraine et supranationale.

A titre indicatif, l'univers d'investissement obtenu est d'environ 1000 émetteurs. La société de gestion a souscrit aux outils d'un fournisseur de données extra-financières (MSCI) permettant d'accéder aux notations et analyses ESG (Environnementales, sociales et de gouvernance) des entreprises.

La méthodologie de notation de MSCI consiste à calculer l'exposition et évaluer la sensibilité de chaque entreprise aux risques et opportunités liés aux critères ESG.

Pour parvenir à une notation ESG finale, la moyenne pondérée des scores individuels des principaux enjeux environnementaux et sociaux et de gouvernance sont calculés, puis normalisés par rapport aux pairs du secteur de la notation ESG.

Ce score final ajusté de l'industrie de chaque entreprise correspond à une note comprise entre AAA ou 10 (la meilleure note) et CCC ou 0 (la pire note).

Le score final moyen du portefeuille sera supérieur au score moyen de l'univers d'investissement.

De plus, le Fonds va exclure de l'univers d'investissement :

- Les entreprises exclues de fait en raison de la politique d'exclusion de la Société de Gestion disponible sur le site internet www.lamaisondegestion.com, comprenant notamment les entreprises impliquées dans de graves violations du Pacte Mondial des Nations Unies, les entreprises impliquées dans des armes controversées, les entreprises liées aux secteurs du

tabac, du charbon thermique et des sables bitumineux selon les conditions indiquées dans cette même politique,

- Les entreprises dont la notation liée aux controverses est de 0 (Une ou plusieurs controverses analysées comme très sévère(s)).

Le taux d'analyse, de notation extra-financière du Fonds est :

Supérieur à 90% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit Investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés.

Supérieur à 75% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays «émergents».

2.6.4. Proportion d'investissements

UBS LA MAISON de Gestion s'engage sur les proportions suivantes pour le fonds LMDG FLOAT TO FIX 2027 (EUR)

- Investissement Durables: 0%
- Alignés sur la taxinomie: 0%

En l'absence de données disponibles, les instruments sous-jacents ne seront pas considérés alignés avec la Taxinomie européenne sauf ceux suivis de façon progressive et continue par le biais d'une méthodologie interne.

2.6.5. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales du fonds LMDG FLOAT TO FIX 2027(EUR), l'univers fait l'objet d'un processus habituel de surveillance et sont revus lors de comités périodiques spécifiques.

2.6.6. Méthodes

Le fonds LMdG FLOAT TO FIX 2027 (EUR) a promu des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas un objectif d'investissement durable. La promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales est effectuée grâce des filtres d'exclusions sectorielles et normatives. De plus, un score ESG global a été utilisé pour identifier les entreprises les plus mal notées et les exclure de l'univers d'investissement.

2.6.7 Sources et traitement des données

UBS LA MAISON de Gestion s'appuie principalement sur des données issues de plusieurs agences spécialisées et indépendantes ainsi que sur ses propres recherches et celles du Groupe UBS.

UBS LA MAISON de Gestion souhaite aider les investisseurs à prendre des décisions d'investissement en connaissance de cause, tout en relevant les défis de la qualité des données et de leur transparence.

2.6.8. Limites aux méthodes et aux données

Le Fonds est dépendant des informations fournies par le fournisseur de données extra-financières. Par ailleurs, la méthodologie poursuivie exclut ou limite l'exposition à certains émetteurs pour des raisons ESG. Par conséquent, il est possible que certaines conditions de marché génèrent des opportunités financières qui pourraient ne pas être exploitées par le Fonds.

2.6.9. Diligence raisonnable

La société de gestion a souscrit aux outils d'un fournisseur de données extra-financières (MSCI) permettant d'accéder aux notations et analyses ESG. La méthodologie de notation de MSCI consiste à calculer l'exposition et évaluer la sensibilité de chaque entreprise aux risques et opportunités liés aux critères ESG.

Pour parvenir à une notation ESG finale, la moyenne pondérée des scores individuels des principaux enjeux environnementaux et sociaux et de gouvernance sont calculés, puis normalisés par rapport aux pairs du secteur de la notation ESG.

Ce score final ajusté de l'industrie de chaque entreprise correspond à une note comprise entre AAA ou 10 (la meilleure note) et CCC ou 0 (la pire note).

Le score final moyen du portefeuille sera supérieur au score moyen de l'univers d'investissement.

De plus le Fonds va exclure de l'univers d'investissement :

- Les entreprises exclues de fait en raison de la politique d'exclusion de la Société de Gestion disponible sur le site internet www.lamaisondegestion.com, comprenant notamment les entreprises impliquées dans de graves violations du Pacte Mondial des Nations Unies, les entreprises impliquées dans des armes controversées, les entreprises liées aux secteurs du tabac, du charbon thermique et des sables bitumineux selon les conditions indiquées dans cette même politique,
- Les entreprises dont la notation liée aux controverses est de 0, c'est-à-dire ayant une ou plusieurs controverses analysées comme très sévère(s).

Les processus de diligence susmentionnés sont suivis et revus lors de comités périodiques spécifiques.

2.6.10. Politiques d'engagement

UBS LA MAISON de Gestion considère que les bonnes pratiques de gestion et de gouvernement d'entreprise représentent une partie importante du devoir de loyauté et constituent des moteurs importants pour gérer les incidences au sein de stratégies de placement durables. Elle affirme sa volonté d'intégrer ces paramètres dans ses processus d'investissement et de suivi.

2.7 Caractéristiques sociales et environnementales du fonds LMdG IG FIX 2025 (EUR)

2.7.1. Résumé

LMdG IG FIX 2025 (EUR) est un fonds à échéance dont 90% minimum de l'actif est investi en obligations à taux fixe ou taux variable ayant une maturité effective d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2025 et exclusivement libellés en euro. Ce fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas un objectif d'investissement durable. La promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales se fait grâce à des filtres d'exclusions sectorielles et normatives. De plus, un score ESG global est utilisé pour identifier les entreprises les plus mal notées et les exclure de l'univers d'investissement.

UBS LA MAISON de Gestion s'engage sur les proportions suivante pour le fonds LMdG IG FIX 2025 (EUR)

- Investissement Durables: 0%
- Alignés sur la taxinomie: 0%

UBS LA MAISON de Gestion s'assure que des processus sont en place pour garantir que les investissements durables ne nuisent pas de manière significative aux objectifs environnementaux ou sociaux de l'investissement durable.

Les limites sont actuellement conditionnées par le fait que l'évaluation de la sélection des instruments dépend de l'examen subjectif réalisé par les gérants. Certaines stratégies d'investissement durable sont nouvellement établies, par conséquent, peu de comparaisons de marché sont encore disponibles.

UBS LA MAISON de Gestion considère que les bonnes pratiques de gestion et de gouvernement d'entreprise représentent une partie importante du devoir de loyauté et constituent des moteurs importants pour gérer les incidences au sein de stratégies de placement durables.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Non applicable

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Non applicable

2.7.2. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Des filtres d'exclusions sectorielles et normatives sont appliqués au processus de construction du portefeuille afin de restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs fortement exposés à certaines activités jugées préjudiciables à l'environnement ou à la société dans son ensemble comme : les armes controversées, l'extraction de charbon thermique et sables bitumineux, la production de tabac. Le détail de la politique d'exclusion de la Société de Gestion est disponible sur le site internet : www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires.

De plus, un score ESG global est utilisé pour identifier les entreprises les plus mal notées et les exclure de l'univers d'investissement. Ce score ESG étant composé du score E et S, les bonnes pratiques environnementales et sociales des entreprises sont promues.

2.7.3. Stratégie d'investissement

Le Fonds met en œuvre une stratégie de portage. L'actif est investi pour 90% minimum en obligations à taux fixe ou taux variable ayant une maturité effective d'au plus 6 mois après le 30 juin 2026 exclusivement libellées en euro.

La maturité effective des titres est évaluée en fonction de la maturité finale et des dates d'exercice de l'option de remboursement anticipé par l'émetteur.

L'univers d'investissement de départ est composé :

Des émetteurs (i) dont la dette est libellée en EUR, (ii) avec des obligations dont la maturité effective est au plus tard le 30 juin 2026, (iii) de notation Investment Grade, (iv) dont la souche initiale est supérieure à 200 millions d'euro (v) en excluant les placements privés, la dette souveraine et supranationale.

A titre indicatif, l'univers d'investissement obtenu est d'environ 1000 émetteurs. La société de gestion a souscrit aux outils d'un fournisseur de données extra-financières (MSCI) permettant d'accéder aux notations et analyses ESG (Environnementales, sociales et de gouvernance) des entreprises.

La méthodologie de notation de MSCI consiste à calculer l'exposition et évaluer la sensibilité de chaque entreprise aux risques et opportunités liés aux critères ESG.

Pour parvenir à une notation ESG finale, la moyenne pondérée des scores individuels des principaux enjeux environnementaux et sociaux et de gouvernance sont calculés, puis normalisés par rapport aux pairs du secteur de la notation ESG.

Ce score final ajusté de l'industrie de chaque entreprise correspond à une note comprise entre AAA ou 10 (la meilleure note) et CCC ou 0 (la pire note).

Le score final moyen du portefeuille sera supérieur au score moyen de l'univers d'investissement.

De plus, le Fonds va exclure de l'univers d'investissement :

- Les entreprises exclues de fait en raison de la politique d'exclusion de la Société de Gestion disponible sur le site internet www.lamaisondegestion.com, comprenant notamment les entreprises impliquées dans de graves violations du Pacte Mondial des Nations Unies, les entreprises impliquées dans des armes controversées, les entreprises liées aux secteurs du

tabac, du charbon thermique et des sables bitumineux selon les conditions indiquées dans cette même politique,

- Les entreprises dont la notation liée aux controverses est de 0 (Une ou plusieurs controverses analysées comme très sévère(s)).

Le taux d'analyse, de notation extra-financière du Fonds est :

Supérieur à 90% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit Investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés.

Supérieur à 75% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays «émergents».

2.7.4. Proportion d'investissements

UBS LA MAISON de Gestion s'engage sur les proportions suivantes pour le fonds LMDG IG FIX 2025 (EUR)

- Investissement Durables: 0%
- Alignés sur la taxinomie: 0%

En l'absence de données disponibles, les instruments sous-jacents ne seront pas considérés alignés avec la Taxinomie européenne sauf ceux suivis de façon progressive et continue par le biais d'une méthodologie interne.

2.7.5. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales du fonds LMDG IG FIX 2025 (EUR) l'univers fait l'objet d'un processus habituel de surveillance et sont revus lors de comités périodiques spécifiques.

2.7.6. Méthodes

Le fonds LMDG IG FIX 2025 (EUR) a promu des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas un objectif d'investissement durable. La promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales est effectuée grâce des filtres d'exclusions sectorielles et normatives. De plus, un score ESG global a été utilisé pour identifier les entreprises les plus mal notées et les exclure de l'univers d'investissement.

2.7.7. Sources et traitement des données

UBS LA MAISON de Gestion s'appuie principalement sur des données issues de plusieurs agences spécialisées et indépendantes ainsi que sur ses propres recherches et celles du Groupe UBS.

UBS LA MAISON de Gestion souhaite aider les investisseurs à prendre des décisions d'investissement en connaissance de cause, tout en relevant les défis de la qualité des données et de leur transparence.

2.7.8. Limites aux méthodes et aux données

Le Fonds est dépendant des informations fournies par le fournisseur de données extra-financières. Par ailleurs, la méthodologie poursuivie exclut ou limite l'exposition à certains émetteurs pour des raisons ESG. Par conséquent, il est possible que certaines conditions de marché génèrent des opportunités financières qui pourraient ne pas être exploitées par le Fonds.

2.7.9. Diligence raisonnable

La société de gestion a souscrit aux outils d'un fournisseur de données extra-financières (MSCI) permettant d'accéder aux notations et analyses ESG. La méthodologie de notation de MSCI consiste à calculer l'exposition et évaluer la sensibilité de chaque entreprise aux risques et opportunités liés aux critères ESG.

Pour parvenir à une notation ESG finale, la moyenne pondérée des scores individuels des principaux enjeux environnementaux et sociaux et de gouvernance sont calculés, puis normalisés par rapport aux pairs du secteur de la notation ESG.

Ce score final ajusté de l'industrie de chaque entreprise correspond à une note comprise entre AAA ou 10 (la meilleure note) et CCC ou 0 (la pire note).

Le score final moyen du portefeuille sera supérieur au score moyen de l'univers d'investissement.

De plus le Fonds va exclure de l'univers d'investissement :

- Les entreprises exclues de fait en raison de la politique d'exclusion de la Société de Gestion disponible sur le site internet www.lamaisondegestion.com, comprenant notamment les entreprises impliquées dans de graves violations du Pacte Mondial des Nations Unies, les entreprises impliquées dans des armes controversées, les entreprises liées aux secteurs du tabac, du charbon thermique et des sables bitumineux selon les conditions indiquées dans cette même politique,
- Les entreprises dont la notation liée aux controverses est de 0, c'est-à-dire ayant une ou plusieurs controverses analysées comme très sévère(s).

Les processus de diligence susmentionnés sont suivis et revus lors de comités périodiques spécifiques.

2.7.10. Politiques d'engagement

UBS LA MAISON de Gestion considère que les bonnes pratiques de gestion et de gouvernement d'entreprise représentent une partie importante du devoir de loyauté et constituent des moteurs importants pour gérer les incidences au sein de stratégies de placement durables. Elle affirme sa volonté d'intégrer ces paramètres dans ses processus d'investissement et de suivi.

2.8 Caractéristiques sociales et environnementales du fonds IVESTA RENDEMENT 2027 (EUR)

2.8.1. Résumé

IVESTA RENDEMENT 2027 (EUR) est un fonds à échéance mettant en œuvre une stratégie de portage de type « Buy & watch ». L'actif est investi pour 90% minimum en OPC et obligations à taux fixe ou taux variable ayant une maturité effective au plus tard 31 décembre 2027 exclusivement libellées en euro sans indicateur de référence. Ce fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas un objectif d'investissement durable. La promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales se fait grâce à des filtres d'exclusions sectorielles et normatives. De plus, un score ESG global est utilisé pour identifier les entreprises les plus mal notées et les exclure de l'univers d'investissement.

UBS LA MAISON de Gestion s'engage sur les proportions suivante pour le fonds IVESTA RENDEMENT 2027 (EUR)

- Investissement Durables: 0%
- Alignés sur la taxinomie: 0%

UBS LA MAISON de Gestion s'assure que des processus sont en place pour garantir que les investissements durables ne nuisent pas de manière significative aux objectifs environnementaux ou sociaux de l'investissement durable.

Les limites sont actuellement conditionnées par le fait que l'évaluation de la sélection des instruments dépend de l'examen subjectif réalisé par les gérants. Certaines stratégies d'investissement durable sont nouvellement établies, par conséquent, peu de comparaisons de marché sont encore disponibles.

UBS LA MAISON de Gestion considère que les bonnes pratiques de gestion et de gouvernement d'entreprise représentent une partie importante du devoir de loyauté et constituent des moteurs importants pour gérer les incidences au sein de stratégies de placement durables.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Non applicable

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Non applicable

2.8.2. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Des filtres d'exclusions sectorielles et normatives sont appliqués au processus de construction du portefeuille afin de restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs fortement exposés à certaines activités jugées préjudiciables à l'environnement ou à la société dans son ensemble comme : les armes controversées, l'extraction de charbon thermique et sables bitumineux, la production de tabac. Le détail de la politique d'exclusion de la Société de Gestion est disponible sur le site internet : www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires.

De plus, un score ESG global est utilisé pour identifier les entreprises les plus mal notées et les exclure de l'univers d'investissement. Ce score ESG étant composé du score E et S, les bonnes pratiques environnementales et sociales des entreprises sont promues.

2.8.3. Stratégie d'investissement

IVESTA RENDEMENT 2027 (EUR) est un fonds à échéance mettant en œuvre une stratégie de portage de type « Buy & watch ». L'actif est investi pour 90% minimum en OPC et obligations à taux fixe ou taux variable ayant une maturité effective au plus tard 31 décembre 2027 exclusivement libellées en euro sans indicateur de référence.

La maturité effective des titres est évaluée en fonction de la maturité finale et des dates d'exercice de l'option de remboursement anticipé par l'émetteur.

L'univers d'investissement de départ est composé :

Des émetteurs (i) dont la dette est libellée en EUR ou USD ou GBP, (ii) dont la maturité résiduelle des instruments est supérieure à 6 mois, (iii) de toutes notations, (iv) dont la souche initiale est supérieure à 200 millions d'euro (v) en excluant les placements privés, la dette souveraine et supranationale et (vi) principalement basés dans des pays développés.

Pour limiter des éventuels biais résultants de ces filtres, une segmentation au sein de l'univers d'investissement entre Investment Grade, environ 1900 émetteurs, et High Yield, environ 1700 émetteurs sera appliquée. Une granularité supplémentaire sera appliquée également au sein du High Yield entre les notations de la catégorie BB et inférieures. A titre indicatif, ces émetteurs peuvent faire partie des indices Bloomberg Global Aggregate - Corporate Index et Bloomberg Global High Yield.

La société de gestion a souscrit aux outils d'un fournisseur de données extra-financières (MSCI) permettant d'accéder aux notations et analyses ESG (Environnementales, sociales et de gouvernance) des entreprises.

La méthodologie de notation de MSCI consiste à calculer l'exposition et évaluer la sensibilité de chaque entreprise aux risques et opportunités liés aux critères ESG.

Pour cela, MSCI identifie deux à sept questions clés Environnementales et Sociales pour chaque entreprise, qui sont propres à chaque industrie et qui sont déterminées en fonction des externalités environnementales ou sociales pouvant générer des coûts imprévus pour une entreprise ou une industrie donnée.

La Gouvernance est évaluée quant à elle pour toutes les entreprises, avec six questions clés de gouvernance évaluées sur deux thèmes : gouvernance d'entreprise et comportement d'entreprise.

Au total, 35 questions réparties selon 10 thématiques E, S et G sont analysées. Ils incluent notamment les critères suivants :

- Environnement : empreinte carbone, consommation d'eau, gestion des déchets, émissions toxiques....
- Social : santé et sécurité, gestion des fournisseurs, relation avec les communautés...
- Gouvernance : composition du conseil d'administration, politique de rémunération, éthique des affaires, évasion fiscale...

Pour parvenir à une notation ESG finale, la moyenne pondérée des scores individuels des principaux enjeux environnementaux et sociaux et de gouvernance sont calculés, puis normalisés par rapport aux pairs du secteur de la notation ESG.

Ce score final ajusté de l'industrie de chaque entreprise correspond à une note comprise entre AAA ou 10 (la meilleure note) et CCC ou 0 (la pire note).

L'approche d'analyse extra-financière est une approche dite « Best-in-Class » et identifie ainsi les entreprises ayant les meilleures pratiques ESG dans les secteurs d'activités dans lesquels elles évoluent.

Enfin, MSCI analyse et classe les controverses selon leur degré de sévérité de 0 (le plus sévère) à 10 (absence de controverse).

Grâce à une approche en sélectivité conduisant à éliminer au moins 20% de l'univers d'investissement noté sur le plan ESG, le Fonds va exclure pour chacune des classes d'actifs définis précédemment (Univers Investment Grade, univers High Yield de notation BB et univers High Yield de notation strictement inférieur à BB-.

- Les entreprises exclues de fait en raison de la politique d'exclusion de la Société de Gestion disponible sur le site internet www.lamaisondegestion.com, comprenant notamment les entreprises impliquées dans de graves violations du Pacte Mondial des Nations Unies, les entreprises impliquées dans des armes controversées, les entreprises liées aux secteurs du tabac, du charbon thermique et des sables bitumineux selon les conditions indiquées dans cette même politique,
- Les entreprises dont la notation liée aux controverses est de 0 (Une ou plusieurs controverses analysées comme très sévère(s)).
- Les entreprises les moins bien notées par le fournisseur de données extra-financières. Une note minimum de 2 sera respectée pour tout émetteur. Les exclusions se feront par une approche best in class sectorielle dans chacun des univers.

Le taux d'analyse, de notation extra-financière du Fonds est supérieur à 90%. Ce taux s'entend à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics et de liquidités détenues à titre accessoire.

Limite méthodologique : le Fonds est dépendant des informations fournies par le fournisseur de données extra-financières. Par ailleurs, la méthodologie poursuivie exclut ou limite l'exposition à certains émetteurs pour des raisons ESG. Par conséquent, il est possible que certaines conditions de marché génèrent des opportunités financières qui pourraient ne pas être exploitées par le Fonds.

Sélection des OPC : les OPC sont susceptibles de mettre en place des approches ISR/ESG différentes et indépendantes les unes des autres en termes d'analyse des critères extra financiers (approche « Best in class », approche « Best in universe », politique d'exclusion).

Le fonds n'a pas le label ISR.

2.8.4. Proportion d'investissements

UBS LA MAISON de Gestion s'engage sur les proportions suivantes pour le fonds IVESTA RENDEMENT 2027 (EUR)

- Investissement Durables: 0%
- Alignés sur la taxinomie: 0%

En l'absence de données disponibles, les instruments sous-jacents ne seront pas considérés alignés avec la Taxinomie européenne sauf ceux suivis de façon progressive et continue par le biais d'une méthodologie interne.

2.8.5. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales du fonds IVESTA RENDEMENT 2027 (EUR) l'univers fait l'objet d'un processus habituel de surveillance et sont revus lors de comités périodiques spécifiques.

2.8.6. Méthodes

Le fonds IVESTA RENDEMENT 2027 (EUR) a promu des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas un objectif d'investissement durable. La promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales est effectuée grâce des filtres d'exclusions sectorielles et normatives. De plus, un score ESG global a été utilisé pour identifier les entreprises les plus mal notées et les exclure de l'univers d'investissement.

2.8.7. Sources et traitement des données

UBS LA MAISON de Gestion s'appuie principalement sur des données issues de plusieurs agences spécialisées et indépendantes ainsi que sur ses propres recherches et celles du Groupe UBS.

UBS LA MAISON de Gestion souhaite aider les investisseurs à prendre des décisions d'investissement en connaissance de cause, tout en relevant les défis de la qualité des données et de leur transparence.

2.8.8. Limites aux méthodes et aux données

Le Fonds est dépendant des informations fournies par le fournisseur de données extra-financières. Par ailleurs, la méthodologie poursuivie exclut ou limite l'exposition à certains émetteurs pour des raisons ESG. Par conséquent, il est possible que certaines conditions de marché génèrent des opportunités financières qui pourraient ne pas être exploitées par le Fonds.

2.8.9. Diligence raisonnable

Grâce à une approche en sélectivité conduisant à éliminer au moins 20% de l'univers d'investissement noté sur le plan ESG, le Fonds va exclure pour chacune des classes d'actifs définis précédemment (Univers Investment Grade, univers High Yield de notation BB et univers High Yield de notation strictement inférieur à BB-).

- Les entreprises exclues de fait en raison de la politique d'exclusion de la Société de Gestion disponible sur le site internet www.lamaisondegestion.com, comprenant notamment les entreprises impliquées dans de graves violations du Pacte Mondial des Nations Unies, les entreprises impliquées dans des armes controversées, les entreprises liées aux secteurs du tabac, du charbon thermique et des sables bitumineux selon les conditions indiquées dans cette même politique,
- Les entreprises dont la notation liée aux controverses est de 0 (Une ou plusieurs controverses analysées comme très sévère(s)).

Les entreprises les moins bien notées par le fournisseur de données extra-financières. Une note minimum de 2 sera respectée pour tout émetteur. Les exclusions se feront par une approche best in class sectorielle dans chacun des univers.

Le taux d'analyse, de notation extra-financière du Fonds est supérieur à 90%. Ce taux s'entend à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics et de liquidités détenues à titre accessoire.

Limite méthodologique : le Fonds est dépendant des informations fournies par le fournisseur de données extra-financières. Par ailleurs, la méthodologie poursuivie exclut ou limite l'exposition à certains émetteurs pour des raisons ESG. Par conséquent, il est possible que certaines conditions de marché génèrent des opportunités financières qui pourraient ne pas être exploitées par le Fonds.

Sélection des OPC : les OPC sont susceptibles de mettre en place des approches ISR/ESG différentes et indépendantes les unes des autres en termes d'analyse des critères extra financiers (approche « Best in class », approche « Best in universe », politique d'exclusion).

2.8.10. Politiques d'engagement

UBS LA MAISON de Gestion considère que les bonnes pratiques de gestion et de gouvernement d'entreprise représentent une partie importante du devoir de loyauté et constituent des moteurs importants pour gérer les incidences au sein de stratégies de placement durables. Elle affirme sa volonté d'intégrer ces paramètres dans ses processus d'investissement et de suivi.

2.9 Caractéristiques sociales et environnementales du fonds LMdG IG FIX 2028 (EUR)

2.9.1. Résumé

LMdG IG FIX 2028 (EUR) est un fonds à échéance dont 90% minimum de l'actif est investi en obligations à taux fixe ou taux variable ayant une maturité effective d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2028 et exclusivement libellés en euro. Ce fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas un objectif d'investissement durable. La promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales se fait grâce à des filtres d'exclusions sectorielles et normatives. De plus, un score ESG global est utilisé pour identifier les entreprises les plus mal notées et les exclure de l'univers d'investissement.

UBS LA MAISON de Gestion s'engage sur les proportions suivante pour le fonds LMdG IG FIX 2028 (EUR)

- Investissement Durables: 0%
- Alignés sur la taxinomie: 0%

UBS LA MAISON de Gestion s'assure que des processus sont en place pour garantir que les investissements durables ne nuisent pas de manière significative aux objectifs environnementaux ou sociaux de l'investissement durable.

Les limites sont actuellement conditionnées par le fait que l'évaluation de la sélection des instruments dépend de l'examen subjectif réalisé par les gérants. Certaines stratégies d'investissement durable sont nouvellement établies, par conséquent, peu de comparaisons de marché sont encore disponibles.

UBS LA MAISON de Gestion considère que les bonnes pratiques de gestion et de gouvernement d'entreprise représentent une partie importante du devoir de loyauté et constituent des moteurs importants pour gérer les incidences au sein de stratégies de placement durables.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Non applicable

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Non applicable

2.9.2. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Des filtres d'exclusions sectorielles et normatives sont appliqués au processus de construction du portefeuille afin de restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs fortement exposés à certaines activités jugées préjudiciables à l'environnement ou à la société dans son ensemble comme : les armes controversées, l'extraction de charbon thermique et sables bitumineux, la production de tabac. Le détail de la politique d'exclusion de la Société de Gestion est disponible sur le site internet : www.lamaisondegestion.com/informations-réglementaires.

De plus, un score ESG global est utilisé pour identifier les entreprises les plus mal notées et les exclure de l'univers d'investissement. Ce score ESG étant composé du score E et S, les bonnes pratiques environnementales et sociales des entreprises sont promues.

2.9.3. Stratégie d'investissement

Le Fonds met en œuvre une stratégie de portage. L'actif est investi pour 90% minimum en obligations à taux fixe ou taux variable ayant une maturité effective d'au plus 6 mois après le 30 juin 2029 exclusivement libellées en euro.

La maturité effective des titres est évaluée en fonction de la maturité finale et des dates d'exercice de l'option de remboursement anticipé par l'émetteur.

L'univers d'investissement de départ est composé :

Des émetteurs (i) dont la dette est libellée en EUR, (ii) avec des obligations dont la maturité effective est au plus tard le 30 juin 2029, (iii) de notation Investment Grade, (iv) dont la souche initiale est supérieure à 200 millions d'euro (v) en excluant les placements privés, la dette souveraine et supranationale.

A titre indicatif, l'univers d'investissement obtenu est d'environ 1000 émetteurs. La société de gestion a souscrit aux outils d'un fournisseur de données extra-financières (MSCI) permettant d'accéder aux notations et analyses ESG (Environnementales, sociales et de gouvernance) des entreprises.

La méthodologie de notation de MSCI consiste à calculer l'exposition et évaluer la sensibilité de chaque entreprise aux risques et opportunités liés aux critères ESG.

Pour parvenir à une notation ESG finale, la moyenne pondérée des scores individuels des principaux enjeux environnementaux et sociaux et de gouvernance sont calculés, puis normalisés par rapport aux pairs du secteur de la notation ESG.

Ce score final ajusté de l'industrie de chaque entreprise correspond à une note comprise entre AAA ou 10 (la meilleure note) et CCC ou 0 (la pire note).

Le score final moyen du portefeuille sera supérieur au score moyen de l'univers d'investissement.

De plus, le Fonds va exclure de l'univers d'investissement :

- Les entreprises exclues de fait en raison de la politique d'exclusion de la Société de Gestion disponible sur le site internet www.lamaisondegestion.com, comprenant notamment les entreprises impliquées dans de graves violations du Pacte Mondial des Nations Unies, les entreprises impliquées dans des armes controversées, les entreprises liées aux secteurs du

tabac, du charbon thermique et des sables bitumineux selon les conditions indiquées dans cette même politique,

- Les entreprises dont la notation liée aux controverses est de 0 (Une ou plusieurs controverses analysées comme très sévère(s)).

Le taux d'analyse, de notation extra-financière du Fonds est :

Supérieur à 90% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit Investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés.

Supérieur à 75% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays «émergents».

2.9.4. Proportion d'investissements

UBS LA MAISON de Gestion s'engage sur les proportions suivantes pour le fonds LMDG IG FIX 2028 (EUR)

- Investissement Durables: 0%
- Alignés sur la taxinomie: 0%

En l'absence de données disponibles, les instruments sous-jacents ne seront pas considérés alignés avec la Taxinomie européenne sauf ceux suivis de façon progressive et continue par le biais d'une méthodologie interne.

2.9.5. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales du fonds LMDG IG FIX 2028 (EUR) l'univers fait l'objet d'un processus habituel de surveillance et sont revus lors de comités périodiques spécifiques.

2.9.6. Méthodes

Le fonds LMDG IG FIX 2028 (EUR) a promu des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas un objectif d'investissement durable. La promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales est effectuée grâce des filtres d'exclusions sectorielles et normatives. De plus, un score ESG global a été utilisé pour identifier les entreprises les plus mal notées et les exclure de l'univers d'investissement.

2.9.7. Sources et traitement des données

UBS LA MAISON de Gestion s'appuie principalement sur des données issues de plusieurs agences spécialisées et indépendantes ainsi que sur ses propres recherches et celles du Groupe UBS.

UBS LA MAISON de Gestion souhaite aider les investisseurs à prendre des décisions d'investissement en connaissance de cause, tout en relevant les défis de la qualité des données et de leur transparence.

2.9.8. Limites aux méthodes et aux données

Le Fonds est dépendant des informations fournies par le fournisseur de données extra-financières. Par ailleurs, la méthodologie poursuivie exclut ou limite l'exposition à certains émetteurs pour des raisons ESG. Par conséquent, il est possible que certaines conditions de marché génèrent des opportunités financières qui pourraient ne pas être exploitées par le Fonds.

2.9.9. Diligence raisonnable

La société de gestion a souscrit aux outils d'un fournisseur de données extra-financières (MSCI) permettant d'accéder aux notations et analyses ESG. La méthodologie de notation de MSCI consiste à calculer l'exposition et évaluer la sensibilité de chaque entreprise aux risques et opportunités liés aux critères ESG.

Pour parvenir à une notation ESG finale, la moyenne pondérée des scores individuels des principaux enjeux environnementaux et sociaux et de gouvernance sont calculés, puis normalisés par rapport aux pairs du secteur de la notation ESG.

Ce score final ajusté de l'industrie de chaque entreprise correspond à une note comprise entre AAA ou 10 (la meilleure note) et CCC ou 0 (la pire note).

Le score final moyen du portefeuille sera supérieur au score moyen de l'univers d'investissement.

De plus le Fonds va exclure de l'univers d'investissement :

- Les entreprises exclues de fait en raison de la politique d'exclusion de la Société de Gestion disponible sur le site internet www.lamaisondegestion.com, comprenant notamment les entreprises impliquées dans de graves violations du Pacte Mondial des Nations Unies, les entreprises impliquées dans des armes controversées, les entreprises liées aux secteurs du tabac, du charbon thermique et des sables bitumineux selon les conditions indiquées dans cette même politique,
- Les entreprises dont la notation liée aux controverses est de 0, c'est-à-dire ayant une ou plusieurs controverses analysées comme très sévère(s).

Les processus de diligence susmentionnés sont suivis et revus lors de comités périodiques spécifiques.

2.9.10. Politiques d'engagement

UBS LA MAISON de Gestion considère que les bonnes pratiques de gestion et de gouvernement d'entreprise représentent une partie importante du devoir de loyauté et constituent des moteurs importants pour gérer les incidences au sein de stratégies de placement durables. Elle affirme sa volonté d'intégrer ces paramètres dans ses processus d'investissement et de suivi.